

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1834

23 juillet 2015

SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund	87993	Sinequanon Health Care SA	87987
Aberdeen Global Services S.A.	87992	Sinequanon Partners S.A.	87988
Ace Computer S.à r.l.	87993	Sofia Holding S.A.	87988
Aerdbier S.A.	87992	Solutions 30 SE	87988
Afinis Communications S.A.	87991	Spirilux S.à r.l.	87989
Allegro Investment Corporation S.A.	87991	Tenaris S.A.	87986
Ares Life Sciences I S.à r.l.	87990	The Alphagen Lutra Fund	87986
Autopass S.A.	88032	The Alphagen Lutra Fund	87990
AXA Private Debt III S.C.A., SICAR	87991	Theam Quant	87986
BJT S.à r.l.	87991	Thistleford S.A.	87987
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	87989	TIAA Lux 11 S.à r.l.	87987
Fiduciaire Gerd Heinzus S.à r.l.	87992	Tide Infrastructure I S.à r.l.	87986
Firewall Holding S.à r.l.	88032	Tortelina S.A.	87987
Flaginvest S.A.H.	87992	TPL Bad Aibling S.à r.l.	87998
Fysis Fund SICAV-SIF S.C.A.	87994	Trinova Select ESP S.à r.l.	87989
H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l.	88006	UBP Asset Management (Europe) S.A.	87987
Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany	87995	Uni-Select Luxembourg S.à r.l.	87986
Montaka S.A.	88031	Universal Management Services Sàrl	87990
myGarden S.à r.l.	87993	Useldinger Energiezentral s.c.	88002
Noramco Asset Management S.A.	87993	Vanda S.A.	88019
Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l.	88028	Vertlion S.A.	87989
SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l.	87988	Zyxwa S.A.	88032

The Alphagen Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080829/9.

(150091983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tenaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080847/10.

(150092479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Theam Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 183.490.

Les comptes annuels du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080851/10.

(150091688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tide Infrastructure I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015080833/11.

(150092391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Uni-Select Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.769.

Il résulte d'une résolution écrite prise par l'actionnaire unique en date du 15 Mai 2015 que:

- Monsieur Alexis de Montpellier a démissionné de ses fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 30 avril 2015.

- Monsieur Christophe Bever, né le 4 juillet 1982 à Arlon, Belgique et résident professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Munsbach, le 29 Mai 2015.

Référence de publication: 2015080868/14.

(150091781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

UBP Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 177.585.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080871/9.

(150092101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080853/10.

(150092222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

TIAA Lux 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.233.800,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015080858/10.

(150092273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tortelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.181.

Le bilan de la société au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080864/12.

(150091997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Extrait du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 20 mai 2015

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080797/13.

(150091715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Solutions 30 SE, Société Européenne.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.097.

Monsieur Karim RACHEDI, membre du directoire de la société, est désormais établi professionnellement à l'adresse suivante: 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080809/10.

(150092645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

Extrait du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 20 mai 2015

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080798/13.

(150091716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sofia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.523.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur unique, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Révocation de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur unique, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080806/15.

(150091839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 190.586,70.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.141.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 mars 2015

En date du 12 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SG Growth Partners II Luxco, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080796/16.

(150092434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Vertlion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 115.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080885/9.

(150092061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 128.971.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076772/10.

(150087519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Trinova Select ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 179.295.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Trinova Select ESP S.à r.l.

Référence de publication: 2015080842/11.

(150091862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 10, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 151.242.

Extrait du 28 mai 2015

Il résulte de l'acte de cession du 28 mai 2015 entre

- Monsieur MORAIS Jorge, né le 8 octobre 1962 à Lisbonne (Portugal) et demeurant 77, avenue de la Libération L-3850 Schifflange;

Propriétaire de 250 parts sociales de la société Spirilux Sàrl sise 10, rue du Curé L-3221 Bettembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151.242

et

- Monsieur TINTINGER Benoît, né le 17 février 1981 à Virton (Belgique) et demeurant 31 rue des Roses B-6769 Meix-devant-Virton;

Propriétaire de 250 parts sociales de la société Spirilux Sàrl sise 10, rue du Curé L-3221 Bettembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151.242

que:

Monsieur Jorge MORAIS cède ses 250 parts sociales de la société Spirilux Sàrl à Monsieur Benoît TINTINGER.

Monsieur Benoît TINTINGER possède dès lors la totalité des 500 parts sociales de la société Spirilux Sàrl.

Le mandataire

Référence de publication: 2015080811/23.

(150092006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080130/10.

(150091894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Une liste de signatures autorisées de la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL en fonction au 1^{er} juin 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080875/14.

(150092472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

The Alphagen Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015

Composition du Conseil d'administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs SABEY Martin Alfred John, HISCOCK Nicholas Toby, PLOMP Albertus (correction du nom de PLOMB à PLOMP conformément au passeport fourni) ainsi que Monsieur WARD Hugh Roderick en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

- L'Assemblée a résolu de confirmer la cooptation par le Conseil d'Administration et l'élection de Monsieur CHALONER Christopher en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2015.

Au 19 mai 2015, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. SABEY Martin Alfred John
- Mr. HISCOCK Nicholas Toby
- Mr. PLOMP Albertus
- Mr. WARD Hugh Roderick
- Mr. CHALONER Christopher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

THE ALPHAGEN LUTRA FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015080830/30.

(150091984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.015.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080219/9.

(150091990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

AXA Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 178.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080185/11.

(150092212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 19 mai 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg (anciennement sis au 9, Allée Scheffér L - 2520 Luxembourg), enregistré sous le numéro B 103065 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société, et ce concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015080116/16.

(150092700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 95.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des actionnaires du 26 mai 2015 que

- Monsieur Philippe Bruneton a été nommé rétroactivement en tant qu'administrateur à partir de l'assemblée générale s'étant tenue en 2013 jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016 pour approuver les comptes annuels de l'année 2015.

- Monsieur Fredj Laouiti, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2016 pour approuver les comptes annuels de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080110/18.

(150092609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aerdbier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 190.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080956/9.
(150093198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Fiduciaire Gerd Heinzus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 149.421.

Les statuts coordonnés au 15 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 mai 2015.
Référence de publication: 2015079385/10.
(150091192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Flaginvest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 33.196.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 31 mars 2015:

Le Conseil d'administration, après avoir pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Alain KOESTEN-BAUM de son poste d'administrateur et administrateur-délégué de la Société, décide d'accepter, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Miguel Ataulfo SANCHIZ LOPEZ né le 22 novembre 1954 à Panama, demeurant professionnellement au World Trade Center Panama, 53rd Street East, 7/F, n°701, Marbella, Bella Vista, PANAMA, au poste d'administrateur de la Société dont il achèvera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015079408/14.
(150090569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.637.

EXTRAIT

En date du 30 Avril 2015 le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Nicholas Tuohy en qualité d'administrateur avec effet au 30 Avril 2015.
- de constater et d'approuver que le Conseil d'Administration de la société est composé de:

- * Menno De Vreeze,
- * Rod Macrae,
- * Alan Hawthorn,
- * Ken Fry,
- * Hugh Young,
- * Hans Benenga.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mai 2015.
Aberdeen Global Services S.A.
Signature

Référence de publication: 2015079043/21.

(150090881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ace Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 162.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080973/9.
(150093206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 118.918.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080967/10.
(150093965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

myGarden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm.
R.C.S. Luxembourg B 143.356.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour myGarden S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015080963/12.
(150092832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 75.766.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der NORAMCO Asset Management S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung der NORAMCO Asset Management S.A. vom 28. Mai 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Nikolaus Rummler, Vorsitzender

Roger Becker, Mitglied

Paul Becker, Mitglied

Alle Personen mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Versammlung beschließt, Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016 wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Mai 2015.

Für NORAMCO Asset Management S.A.
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015079733/23.
(150090445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Fysis Fund SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 184.629.

In the year two thousand and fifteenth, on the eighteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FYSIS FUND SICAV-SIF S.C.A., qualifying as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organised in the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated on January 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1084 of April 29, 2014 and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184629, duly represented by its general partner.

The meeting begins with the General Partner represented by Mr. Marc KOEUNE, economist, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee residing at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Mrs Marilyn KRECKÉ, prenamed.

The Chairman then states that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that out of twenty thousand one hundred forty-seven comma zero fourteen (20.147,014) outstanding shares, fifteen thousand three hundred one comma two hundred twenty-three (15.301,223) shares, representing 75,94% of the shares, are represented at this extraordinary general assembly, including general partner shares.

III. All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices sent by registered mail sent to shareholders on May 7, 2015. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Setting up of an article 9 in the articles of incorporation to reflect the way for the issuance of shares.
2. Amendment of the article 16 of the articles of association further to the above-mentioned change regarding the Liability of the Limited Shareholders based on their commitments to the Company.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to set up an article numbered 9 in the articles of incorporation having for purpose to specify the way in which the shares are issued. The new setting up article 9 shall be read as follows:

Art. 9. Issue of Shares. Shares shall be issued by way of subscriptions or commitments and capital call mechanisms, during the initial and subsequent subscription or closing periods as further detailed in the Company's Private Placement Memorandum. Shares of the Company shall in principle be offered by the company for subscription at their respective Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, unless otherwise provided for in the Company's Private Placement Memorandum (e.g., in case of capital calls).

The General Partner may also decide that an issue commission has to be paid. Allotment of Shares shall be made immediately upon acceptance of each subscription or commitment and payment must be received by the Company within a period as determined from time to time by the General Partner. If payment is not received, the relevant allotment of Shares may be cancelled. The General Partner may in its discretion determine the minimum amount of any subscription or commitment in any Class of share of any sub-fund.

The General Partner reserves the right to accept or refuse any application of subscription for Shares in whole or in part.

- Voting in favour four (4) shareholders, holding fifteen thousand three hundred one (15.301) shares.
- Voting against zero (0) shareholders,.
- Abstaining and not voting zero (0) shares.

This resolution is adopted by majority.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the articles of incorporation further to the previous resolution regarding the liability of the Limited Shareholders in order to reflect that they may be liable to the extent of their commitments to the Company. The article 16 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16. Liability of the General Partner and Limited Shareholders.** The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions or commitments to the Company.”

- Voting in favour four (4) shareholders, holding fifteen thousand three hundred one (15.301) shares.
- Voting against zero (0) shareholders,
- Abstaining and not voting zero (0) shares.

This resolution is adopted by majority.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Koeune, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mai 2015. 2LAC/2015/11163. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015077741/82.

(150089331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IDI Gazeley Europe Logistics Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 184338,

represented by Ms. Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 124073 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 25 January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 556 on 6 April 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 29 June 2007, published in the Mémorial on 22 November 2007, under number 2681.

The appearing party, representing the entire share capital, declares having waived any notice requirement and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the current financial year so that it shall have ended on the 31 December 2014 and to change the financial year of the Company starting on the first of July and ending on the thirtieth of June of the following year to commence on the first of January and to end on last day of December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company accordingly which shall now read as follows:

“ **Art. 19.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.”

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company accordingly which shall now read as follows:

“ **Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to revoke Mr. Peter Gomersall as A Manager of the Company as of the date hereof and decides to grant him full discharge for the exercise of his mandate.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Nicholas Cook, born in Sheffield, United Kingdom, on 16 March 1977, professionally residing at 99 Bishopsgate, London, EC2M 3XD, United Kingdom, as A Manager of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period.

The board of managers shall henceforth be composed as follows:

- Mr. Nicholas Cook as A Manager;
- Mr. Pierre Lentz as B Manager;
- Mr. Shane Kelly as B Manager;
- Mr. Reno Maurizio Tonelli as C Manager;
- Mr. Philippe Ponsard as C Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IDI Gazeley Europe Logistics Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184338,

dûment représentée par Mme Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124073, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 556, le 6 avril 2007. Les statuts de

la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 29 juin 2007 publié au Mémorial, numéro 2681, le 22 novembre 2007.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute exigence de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire l'exercice social en cours de manière à ce qu'il fût terminé le 31 décembre 2014 et de modifier l'exercice social de la Société commençant le premier juillet et se terminant le trente juin de l'année suivante afin de commencer désormais le premier janvier et de se terminer le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont clôturés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Peter Gomersall en tant que Gérant A de la Société en date des présentes et décide de lui donner décharge complète pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Nicholas Cook, né le 16 mars 1977 à Sheffield, Royaume Uni, résidant professionnellement au 99 Bishopsgate, Londres, EC2M 3 XD, Royaume-Uni, en tant que Gérant A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance et désormais composé comme suit:

- Monsieur Nicholas Cook en tant que Gérant A;
- Monsieur Pierre Lentz en tant que Gérant B;
- Monsieur Shane Kelly en tant que Gérant B;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli en tant que Gérant C;
- Monsieur Philippe Ponsard en tant que Gérant C.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RYMALOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12373. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015079647/123.

(150090826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

TPL Bad Aibling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.065.

—
In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TPL Bad Aibling S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.065 and having a share capital of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) (the Company).

The Company was incorporated on December 15, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 275 of March 1, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2420 of October 8, 2011.

THERE APPEARED:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.866 and having a share capital of fifteen thousand euro (EUR 15,000) (Shareholder 1),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and

Heli Olami, residing at 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israel (Shareholder 2, and together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 2 above by a contribution in kind;

4. subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty euro (EUR 50) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125), represented by five hundred and twenty-five (525) class A shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175) by way of the creation and issuance of two (2) new class B shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, Shareholder 1, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) newly issued class B shares of the Company in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of eleven million six hundred and forty-nine thousand euro (EUR 11,649,000) held by Shareholder 1 towards the Company (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of eleven million six hundred and forty-nine thousand euro (EUR 11,649,000) shall be allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of eleven million six hundred and forty-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 11,648,950) shall be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Shareholder 1 and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. Shareholder 1 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. Shareholder 1 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to eleven million six hundred and forty-nine thousand euro (EUR 11,649,000) as shown by the balance sheet of the Company as at December 31, 2014 and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 1 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 1 to the Company, the Company will become the full owner of Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 13,175.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class A Shares) and two (2) class B shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the Class B Shares), all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately five thousand two hundred Euros (EUR 5,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TPL Bad Aibling S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.065 et disposant d'un capital de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) (la Société).

La Société a été constituée le 15 décembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 1^{er} mars 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2420 du 8 octobre 2011.

ONT COMPARU:

Brack Capital Kaufland S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) (l'Associé 1),

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

et

Heli Olami, domiciliée 5th, Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat Gan, Israël (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),
ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, comme ils se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et connaissant parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR 50) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé 1, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales de classe B de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de onze millions six cent quarante-neuf mille euros (EUR 11.649.000) que l'Associé 1 détient envers la Société (la Créance).

La Créance d'un montant total de onze millions six cent quarante-neuf mille euros (EUR 11.649.000) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de cinquante euros (EUR 50) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant de onze millions six cent quarante-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 11.648.950) sera affecté au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de classe B de la Société.

La valeur de la Créance est certifiée inter alia par (i) le bilan de la Société au 31 décembre 2014 signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé 1, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) qui indique que.

1. Associé 1 est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans aucune déduction;
3. Associé 1 est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe ni droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que la Créance lui soit cédée;
6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée consécutives à l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à onze millions six cent quarante-neuf mille euros (EUR 11.649.000) d'après le bilan de la Société au 31 décembre 2014 et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et
10. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Associé 1 et dès l'apport de la Créance par Associé 1 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le certificat de gestion et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent soixante-quinze euros (EUR 13.175,-), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et deux (2) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B), toutes souscrites et entièrement libérées.”

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de cet acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078068/246.

(150089385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Useldinger Energiezentral s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 5.649.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le 20 mai,

Entre les soussigné(e)s:

- Madame ANZIA Marie-Paule, demeurant à L-8615 Platen, 9 beim Kinnebesch,
- Monsieur BARTHELEMY Georges, demeurant à L-8620 Schandel, 9 Viichtenerstrooss,
- Monsieur BARTHELEMY Raymond, demeurant à L-8620 Schandel, 9 Viichtenerstrooss,
- Madame BOURGRAFF Claudine, demeurant à L-8715 Everlange, 12 rue Principale,
- Monsieur GREGORIUS Léon, demeurant à L-8707 Useldange, 5 op Weidfeld,
- Monsieur JACOBY Roger, demeurant à L-8707 Useldange, 8a rue de Schandel,
- Monsieur MAJERUS Pierre, demeurant à L-8620 Schandel, 8 Grousbousserstrooss,
- Monsieur NICOLAS Dan, demeurant à L-8809 Arsdorf, 10 rue du Cimetièr,
- Monsieur RAUSCH Eugène, demeurant à L-8838 Wahl, 1 Kinigshaff,
- Monsieur SCLISIZZI Romain, demeurant à L-8715 Everlange, 18 a Wockelt,
- Monsieur SCHMIT Nico, demeurant à L-9831 Consthum, 13 rue de Kautenbach
- Monsieur SCHOUJEAN Jules, demeurant à L-8720 Rippweiler, 9 am Millebièrg,
- Monsieur SCHROEDER Edouard, demeurant à L-8715 Everlange, 10 a rue Laichent,
- Monsieur THREIS Mike, demeurant à L-8822 Kuborn, 1b rue Driecht,

- Monsieur VÖLKENING Thomas, demeurant à L-8620 Schandel, 15 Viichtenerstrooss,
- La société coopérative ENERGY REVOLT S.C., dont le siège social est sis à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, représentée par le président de son conseil d'administration;
ci-après dénommé(e)s "associé(e)s",
a été convenu et arrêté ce qui suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. La société civile particulière formée par le présent acte est dénommée société civile "Useldinger Energiezentral s.c."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Beckerich, sur le territoire de laquelle le gérant peut fixer l'adresse du siège social. Par ailleurs, ce siège peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. Durée. La société civile est constituée pour une durée de quatorze (14) ans à partir de la conclusion des présents statuts.

Art. 4. Objet social. La société civile "Useldinger Energiezentral s.c." a pour objet l'exploitation d'une installation de production de chaleur équipée d'une chaudière à copeaux de bois d'une puissance connectée de 527 kiloWatts qui sera installée dans le Centre Scolaire et Sportif de la Commune d'Useldange et sis à L-8707 Useldange, 41 rue de Schandel. L'énergie produite sera cédée à titre onéreux à la Commune d'Useldange.

Titre 2. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est représenté par cent cinquante-trois (153) parts sociales de dix euros (10,-€) chacune, entièrement souscrites au moyen d'apports en numéraires. Le montant du capital social est de mille cinq cent trente euros (1530,-€).

L'apport en capital social des associé(e)s lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

- Madame ANZIA Marie-Paule, a souscrit à 8 parts sociales, représentant la somme de quatre-vingt euros (80,-€);
- Monsieur BARTHELEMY Georges, a souscrit à 5 parts sociales, représentant la somme de cinquante euros (50,-€);
- Monsieur BARTHELEMY Raymond, a souscrit à 2 parts sociales, représentant la somme de vingt euros (20,-€);
- Madame BOURGRAFF Claudine, a souscrit à 4 parts sociales, représentant la somme de quarante euros (40,-€);
- Monsieur GREGORIUS Léon, a souscrit à 10 parts sociales, représentant la somme de cents euros (100,-€);
- Monsieur JACOBY Roger, a souscrit à 4 parts sociales, représentant la somme de quarante euros (40,-€);
- Monsieur MAJERUS Pierre, a souscrit à 10 parts sociales, représentant la somme de cents euros (100,-€)
- Monsieur NICOLAS Dan, a souscrit à 20 parts sociales, représentant la somme de deux cents euros (200,-€);
- Monsieur RAUSCH Eugène, a souscrit à 20 parts sociales, représentant la somme de deux cents euros (200,-€)
- Monsieur SCLISIZZI Romain a souscrit à 2 parts sociales, représentant la somme de vingt euros (20,-€)
- Monsieur SCHMIT Nico a souscrit à 10 parts sociales, représentant la somme de cents euros (100,-€)
- Monsieur SCHOUJEAN Jules, a souscrit à 10 parts sociales, représentant la somme de cents euros (100,-€)
- Monsieur SCHROEDER Edouard a souscrit à 2 parts sociales, représentant la somme de vingt euros (20,-€)
- Monsieur THREIS Mike a souscrit à 2 parts sociales, représentant la somme de vingt euros (20,-€)
- Monsieur VÖLKENING Thomas a souscrit à 4 parts sociales, représentant la somme de quarante euros (40,-€)
- La société coopérative ENERGY REVOLT S.C., a souscrit à 40 parts sociales, représentant la somme de quatre cents euros (400,-€).

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée de soixante-quinze pourcents (75%) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle au montant libéré de ses apports en part(s) sociale(s).

Titre 3. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de part(s) qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de part(s) sociale(s) qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de cinquante pourcents (50%) du capital social présent et représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant soixante-quinze pourcents (75%) du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quelle que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an au siège social de la société ou à tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation est adressé par le gérant par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception aux associés au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Il devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature du présent contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un (une) ou plusieurs associé(e)s représentant au moins vingt-cinq pourcents (25%) du capital social en fait la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai de un (1) mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé, par une décision des associés réunissant au moins cinquante pourcents (50%) du capital social, pour l'entière durée de la société civile. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Le gérant a la possibilité de démissionner à tout moment pour de justes motifs. Le gérant donnera sa démission en cas de déconfiture, de faillite ou de liquidation.

Le gérant ne peut pas être révoqué.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production de chaleur.

Tout(e) associé(e) est tenu(e) d'indiquer au gérant son changement d'adresse.

La mission et la rémunération du gérant sont fixées par contrat conclut par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de dix milles euros (10.000,-€) à l'exception de l'acquisition de l'installation de production de chaleur. Au-delà du prédit mandat, une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée, soit quatorze (14) exercices sociaux, par une décision de constatation prise par les associés présents ou représentés réunis en assemblée générale.

Le gérant convoque l'assemblée générale de clôture et assure sa tenue.

Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Le partage entre associés est déterminé conformément aux règles concernant le partage des successions, la forme de ce partage, et les obligations qui en résultent entre les cohéritiers.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout(e) associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui disposent d'un délai de trente (30) jours calendaires pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les trente (30) jours calendaires à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

5. Le vendeur informe le gérant dans les quinze (15) jours calendaires à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du (de la) nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée avec accusé de réception.

Tout(e) associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de sa famille (dans la limite maximale d'une séparation au deuxième degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

En cas de partenariat déclaré, la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats s'applique.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans les mains de ses propriétaires successifs. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion au présent acte et aux décisions régulièrement prises par les assemblées des associés et par le gérant.

Art. 15. Décès avant le terme du contrat ou incapacité d'un associé. En cas de décès d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

De même l'incapacité civile, la déconfiture, le redressement ou la liquidation judiciaire, la faillite personnelle, la procédure de sauvegarde, l'état de surendettement de l'un quelconque des associés ne mettent pas fin à la société, non plus que la dissolution d'une personne morale associée.

Les héritiers, représentants ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quel que prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens, documents ou valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés ou du gérant.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions applicables. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 applicables aux sociétés civiles, et les modifications ultérieures apportées à ces articles et dispositions trouvent leur application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé aux présents statuts.

Rédigé à Useldange, en date du 20 mai 2015, sur 5 pages, en 3 exemplaires, chaque page étant paraphée, la dernière signée.

Madame ANZIA Marie-Paule
Monsieur BARTHELEMY Georges
Monsieur BARTHELEMY Raymond
Madame BOURGRAFF Claudine
Monsieur GREGORIUS Léon
Monsieur JACOBY Roger
Monsieur MAJERUS Pierre
Monsieur NICOLAS Dan
Monsieur RAUSCH Eugène
Monsieur SCLISIZZI Romain
Monsieur SCHMIT Nico
Monsieur SCHOUJEAN Jules
Monsieur SCHROEDER Edouard
Monsieur THREIS Mike
Monsieur VÖLKENING Thomas
ENERGY REVOLT s.c.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société civile se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme EIDA S.A. dont le siège social est sis à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur KAUTEN Paul,

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est conclut.

3. Le siège social est établi à:

- L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Référence de publication: 2015078075/179.

(150088860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.872.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

H.I.G. Europe - FVG, Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Trade and Company Register of Cayman Islands under number 296896 and having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Island,

duly represented by Philipp Metzschke, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 188.872 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2632, on 29 September 2014.

The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the date of the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

Agenda

1. Conversion of the currency of the share capital into Swedish Krona;
2. Creation of ten (10) classes of shares namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares all with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each.
3. Conversion of all the one hundred seventeen thousand four hundred and twelve existing (117,412) shares into one hundred seventeen thousand four hundred and twelve (117,412) class A shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each.
4. Increase of the Company's share capital by an amount of one million eight hundred eighty-two thousand five hundred and eighty-eight Swedish Krona (SEK 1,882,588) in order to raise it from its current amount of one hundred seventeen thousand four hundred and twelve Swedish Krona (SEK 117,412) up to an amount of two million Swedish Krona (SEK 2,000,000) through the issuance of eighty-two thousand five hundred and eighty-eight (82,588) class A shares, two hundred thousand (200,000) class B shares, two hundred thousand (200,000) class C shares, two hundred thousand (200,000) class D shares, two hundred thousand (200,000) class E shares, two hundred thousand (200,000) class F shares, two hundred thousand (200,000) class G shares, two hundred thousand (200,000) class H shares, two hundred thousand (200,000) class I shares and two hundred thousand (200,000) class J shares and having a par value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each.
5. Full restatement of the articles of association of the Company.
6. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to convert, with effect as of 1 January 2015, the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro (EUR) into Swedish Krona (SEK) according to the EUR/SEK exchange rate published by the European Central Bank on 31 December 2014, being of nine point three nine three zero Swedish Krona (SEK 9.3930) for one Euro. The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at one hundred seventeen thousand four hundred and twelve Swedish Krona (SEK 117,412). The remaining amount of fifty öre (SEK 0.50), resulting from the currency conversion, will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to create the following new classes of shares:

Ten (10) classes of shares namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares all with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each. The new classes of shares shall bear the rights contained in the restated articles of association adopted in the fifth resolution below.

Third resolution

The general meeting resolves to convert all the one hundred seventeen thousand four hundred and twelve (117,412) existing shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each into one hundred seventeen thousand four hundred and twelve (117,412) class A shares having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred eighty-two thousand five hundred and eighty-eight Swedish Krona (SEK 1,882,588) in order to raise it from its current amount of one hundred seventeen thousand four hundred and twelve Swedish Krona (SEK 117,412) up to an amount of two million Swedish Krona (SEK 2,000,000) through the issuance of eighty-two thousand five hundred and eighty-eight (82,588) class A shares, two hundred thousand (200,000) class B shares, two hundred thousand (200,000) class C shares, two hundred thousand (200,000) class D shares, two hundred thousand (200,000) class E shares, two hundred thousand (200,000) class F shares, two hundred thousand (200,000) class G shares, two hundred thousand (200,000) class H shares, two hundred thousand (200,000) class I shares and two hundred thousand (200,000) class J shares and having a par value of one Swedish Krona (SEK 1.00) each.

All of the one million eight hundred eighty-two thousand five hundred and eighty-eight (1,882,588) new shares have been subscribed by H.I.G. Europe - FVG, Ltd., prenamed, here represented as aforementioned, at a total price of one hundred sixty-eight million four hundred eighty-four thousand two hundred and forty-six Swedish Krona (SEK 168,484,246), out of which one million eight hundred eighty-two thousand five hundred and eighty-eight Swedish Krona (SEK 1,882,588) have been allocated to the share capital and one hundred sixty-six million six hundred one thousand six hundred and fifty-eight Swedish Krona (SEK 166,601,658) have been allocated the share premium of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash, amounting to one hundred sixty-eight million four hundred eighty-four thousand two hundred and forty-six Swedish Krona (SEK 168,484,246) (the “Contribution”).

The amount of one hundred sixty-eight million four hundred eighty-four thousand two hundred and forty-six Swedish Krona (SEK 168,484,246) is now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at two million Swedish Krona (SEK 2,000,000), represented by (i) two hundred thousand (200,000) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) two hundred thousand (200,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) two hundred thousand (200,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) two hundred thousand (200,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) two hundred thousand (200,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) two hundred thousand (200,000) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) two hundred thousand (200,000) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) two hundred thousand (200,000) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) two hundred thousand (200,000) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) two hundred thousand (200,000) class J shares (the "Class J Shares"), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.7 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.8 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than [eight (8) days] before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely

distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR= any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD= any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.13 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by [any] manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall [not] have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;

(ii) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(iii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iv) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(v) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(vi) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vii) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(viii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(ix) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(x) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of article 21.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,000.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU

H.I.G. Europe - FVG, Ltd., une société constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro 296896 ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

dûment représentée par Philipp Metzschke, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.307 (la "Société") constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 Juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 2632, le 29 septembre 2014.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte de l'ordre du jour de l'assemblée suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social en couronnes suédoises;
2. Création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir une classe de parts sociales A, une classe de parts sociales B, une classe de parts sociales C, une classe de parts sociales D, une classe de parts sociales E, une classe de parts sociales F, une classe de parts sociales G, une classe de parts sociales H, une classe de parts sociales I et une classe de parts sociales J ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.
3. Conversion des cent dix-sept mille quatre cent douze (117.412) parts sociales existantes en cent dix-sept mille quatre cent douze (117.412) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 1.882.588) pour le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille quatre cent douze couronnes suédoises (SEK 117.412) à un montant de deux millions couronnes suédoises (SEK 2.000.000) par l'émission de quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (82.588) parts sociales de classe A, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe B, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe C, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe D, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe E, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe

F, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe G, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe H, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe I et deux cent mille (200.000) parts sociales de classe J, et ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.

5. Refonte totale des statuts de la Société.

6. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2015, le capital social de la Société de sa devise actuelle en euro (EUR) en couronne suédoise (SEK), selon le taux de change EUR/SEK indiqué par la Banque Centrale Européenne au 31 décembre 2014, étant de neuf point trois neuf trois zéro couronnes suédoises (SEK 9.3930) pour un euro. Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à cent dix-sept mille quatre cent douze couronnes suédoises (SEK 117.412). Le montant restant de cinquante öre (SEK 0,50), résultant de la conversion de devise du capital social, sera alloué à la prime d'émission.

Seconde Résolution

L'Associé Unique décide de créer de nouvelles classes de parts sociales suivantes:

Dix (10) classes de parts sociales, à savoir une classe de parts sociales A, une classe de parts sociales B, une classe de parts sociales C, une classe de parts sociales D, une classe de parts sociales E, une classe de parts sociales F, une classe de parts sociales G, une classe de parts sociales H, une classe de parts sociales I et une classe de parts sociales J ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont les droits tels que contenus dans les statuts mis à jour adoptés à la cinquième résolution.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de convertir cent dix-sept mille quatre cent douze (117.412) parts sociales existantes en cent dix-sept mille quatre cent douze (117.412) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un million huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 1.882.588) pour le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille quatre cent douze couronnes suédoises (SEK 117.412) à un montant de deux millions couronnes suédoises (SEK 2.000.000) par l'émission de quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (82.588) parts sociales de classe A, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe B, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe C, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe D, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe E, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe F, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe G, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe H, deux cent mille (200.000) parts sociales de classe I et deux cent mille (200.000) parts sociales de classe J, et ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.

Toutes les un million huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit (1.882.588) nouvelles parts sociales ont été souscrites par H.I.G. Europe - FVG, Ltd., prédésignée, ici représentée comme il est dit, pour un prix total de cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-six couronnes suédoises (SEK 168.484.246), dont un million huit cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 1.882.588) sont allouées au capital social et cent soixante-six millions six cent un mille six cent cinquante-huit couronnes suédoises (SEK 166.601.658) sont allouées à la prime d'émission de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, pour un montant de cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-six couronnes suédoises (SEK 168.484.246), (la «Contribution»).

Le montant de cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-six couronnes suédoises (SEK 168.484.246) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide de la refonte totale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «H.I.G. Luxembourg Holdings 56 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions de couronnes suédoises (SEK 2.000.000), représenté par (i) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie», ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.8 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD= Montant Disponible; BN= bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B= toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL= toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL= tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.13 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant [ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé].

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, [ne] dispose [pas] d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 21.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 6.000,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZSCHKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077760/725.

(150088849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Vanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 197.038.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CATTLEYA FINANCE S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 153930 (the Appearing Party),

hereby represented by Mr Anthony GRACA, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him in Luxembourg,

which, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme (public limited company), which it declared to establish (the Company).

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the 1915 Law) and by the present articles (the Articles).

1.2 The Company exists under the name of VANDA S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the Board of Directors) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participating interests in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investments, the acquisition by purchase, subscription or in any other way, and the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of these participations.

3.2 The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and

financial instruments issued by any public or private entity. It can participate in the creation, development, management and control of any company or business. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form whatsoever. It may proceed with the issuance of promissory notes, bonds and all types of securities and instruments of debt or equity. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or part of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company and, generally, in its favor and in favor of any other company or person. In any event, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.4 A further object of the Company is the acquisition and sale of real estate for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate, including taking direct or indirect shareholdings in companies in Luxembourg or abroad whose main purpose consists in the acquisition, development, promotion, sale, management and / or lease of real estate.

3.5 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect holding as well as companies that are part of the same group of companies of the Company.

3.6 The Company may carry out any commercial, industrial, civil, movable properties or real estate transactions related directly or indirectly to its corporate purpose or which may favor its development, particularly through the organization of events or cocktails, the while as for itself and on behalf of third parties, or participation in any form whatsoever.

3.7 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activity that might be useful for the fulfillment of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a Director), who need not be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the Sole Director) until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three (3) Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the Category A Directors) or Category B Directors (the Category B Directors).

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.6 In circumstances where a legal entity has been appointed as Director of the Company, the aforesaid entity has to appoint a permanent representative to perform its mandate and act on behalf of that entity.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the Chairman) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected pro tempore for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of board members is present or represented by proxies.

10.4 A quorum of the Board of Directors requires the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director are present.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast, it being understood that no decision can be validly taken without the approval of at least one (1) category A Director present at the meeting. The Chairman has a casting vote.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, and such Director shall be deemed to be present and is authorised to express the respective vote by video or by telephone.

10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature executed on the aforesaid resolutions.

10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors amongst them at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director. Notwithstanding, the Board may authorize that the Company be bound in certain circumstances by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by resolutions of the Board of Directors defining the limits of such power.

14. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are re-transmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the thirtieth (30th) day of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the first preceding business day.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

20.4 Any Statutory Distributable profit shall be allocated to the holders of the Last Classes of Shares.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, CATTLEYA FINANCE S.A. has subscribed all the three hundred and ten (310) shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

The first Annual General Meeting of Shareholders will be held in 2016.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately adopts the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2020 (to be held in 2021):

- Mrs Elise LETHIULLIER, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Mr Marc AMBROISIEN, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and,
- Mr Anthony GRACA, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to appoint as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2020 (to be held in 2021) H.R.T. Révision S.A., a société anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 51238.

3. The registered office of the Company is set at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said representative of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze mai,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CATTLEYA FINANCE S.A., une Société Anonyme, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153930 (la Partie Comparante),

dûment représentée par Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la Société).

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915)) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société adopte la dénomination VANDA S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.5 La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.6 La Société pourra réaliser toute activité commerciale, industrielle, civile, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, notamment par une activité d'organisation d'événements ou de cocktails, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit.

3.7 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital.** La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un Administrateur), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés d'Administrateurs de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) ou Administrateurs de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le Président). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.

10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A présent au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.

10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le trentième (30^{ème}) jour du mois de juin à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

20.4 Tout Bénéfice Distribuible Statutaire sera alloué aux détenteurs des Dernières Classes d'Actions.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, CATTLEYA FINANCE S.A. déclare souscrire les trois cent dix (310) actions, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra en 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020 (qui se tiendra en 2021):

- Madame Elise LETHUILLIER, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,

- Monsieur Anthony GRACA, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020 (qui se tiendra en 2021): H.R.T. Révision S.A., une société anonyme de droit Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 51238.

3. L'adresse du siège social de la Société est établie au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. GRACA, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 mai 2015. Relation: DAC/2015/8166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078083/500.

(150088863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.945.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of May,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 170,020,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.869, duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 4, 2015; and

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., is the sole partner in Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.945 (the "Company") incorporated by deed of the aforementioned notary on December 10, 2014 published in the Memorial C number 139 on January 19, 2015 and last amended by deed of the undersigned notary on 5 February 2015, published in the Memorial C number 925 on April 4, 2015.

The appearing party, represented as stated hereabove, representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE U.S. Dollars (USD 31,323,583.-) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED FORTY-THREE MILLION NINE HUNDRED

AND SEVENTY THOUSAND U.S Dollars (USD 143,970,000.-) to the amount of ONE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE U.S Dollars (USD 175,293,583.-) by the creation and the issuance of THIRTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE (31,323,583) new shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION NINE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FORTY-NINE U.S. Dollars AND EIGHTY-NINE Cents (USD 281,912,249.89.-).

The aggregate contribution of THREE HUNDRED AND THIRTEEN MILLION TWO HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND THIRTY-TWO U.S. Dollars AND EIGHTY-NINE Cents (USD 313,235,832.89.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

(i) THIRTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE U.S. Dollars (USD 31,323,583.-) to the share capital of the Company, and

(ii) TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION NINE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FORTY-NINE U.S. Dollars AND EIGHTY-NINE Cents (USD 281,912,249.89.-) to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, has declared to fully subscribe to the THIRTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE (31,323,583) New Shares of the Company with a nominal value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each and to pay them a total price of THIRTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE U.S. Dollars (USD 31,323,583.-) together with a total issue premium of TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE MILLION NINE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FORTY-NINE U.S. Dollars AND EIGHTY-NINE Cents (USD 281,912,249.89.-) by a contribution in kind consisting in a claim in its favour against the Company (the “Claim”).

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at May 4, 2015 which certifies the existence and the total value of the Claim.

Effective implementation of the contribution

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Claim to be valid anywhere and towards any third party.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set ONE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE U.S Dollars (USD 175,293,583) divided into ONE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY-THREE (175,293,583) shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred Euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 170.020.000 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.869, représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l. est l'associé unique de Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.945 (la «Société»), constituée par acte du notaire susmentionné en date du 10 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 139 le 19 janvier 2015 et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 5 février 2015, publié au Mémorial C numéro 925 le 4 avril 2015.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 31.323.583,-) pour le porter de son montant actuel CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX MILLE Dollars Américains (USD 143.970.000,-) à un montant de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 175.293.583,-) par l'émission de TRENTE-ET-UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (31.323.583) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS NEUF CENT DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF Dollars Américains ET QUATRE-VINGT-NEUF Cents (USD 281.912.249,89).

L'apport total de TROIS CENT TREIZE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX Dollars Américains ET QUATRE-VINGT-NEUF Cents (USD 313.235.832,89) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) TRENTE-ET-UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 31.323.583,-) au capital social de la Société, et

(ii) DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS NEUF CENT DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF Dollars Américains ET QUATRE-VINGT-NEUF Cents Dollars Américains (USD 281.912.249,89,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire intégralement aux TRENTE-ET-UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (31.323.583) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les payer au prix total de TRENTE-ET-UN MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 31.323.583,-) ensemble avec une prime d'émission totale de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLIONS NEUF CENT DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF Dollars Américains ET QUATRE-VINGT-NEUF Cents Dollars Américains (USD 281.912.249,89) au moyen d'un apport en nature consistant en une créance en sa faveur et à l'encontre de la Société (la «Créance»).

L'apport en nature ci-dessus a été traité dans une déclaration émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société daté du 4 mai 2015, qui certifie de l'existence et la valeur totale de la Créance.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Pfizer PFE Italy Holdco S.à r.l., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire et titulaire de tous les droits, titres et intérêts de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance en capital requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Deuxième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains (USD 175.293.583,-) divisé en CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS (175.293.583) parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800 (six mille huit cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14749. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015077929/174.

(150089089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Montaka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.435.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 8 mai 2015 à 11:00

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Frédéric Seince en qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2016.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour l'exercice social commençant en janvier 2014.

Référence de publication: 2015079713/14.

(150091036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Autopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 170.518.

Les statuts coordonnés au 13 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076545/10.

(150087846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Firewall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 191.674.

Die Koordinierten Statuten vom 12. Mai 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, den 22. Mai 2015.

Référence de publication: 2015076831/11.

(150087842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Zyxwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 mai 2015 à 19.00 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'assemblée révoque avec effet immédiat les mandats des administrateurs M. Emmanuel BRIGANTI et M. Benoît DESSY.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants:

- Madame Alina ALIONTE, demeurant professionnellement 92 rue de Bonnevoie. L-1260 Luxembourg, administrateur;
 - Madame Catherine DUPONT, demeurant professionnellement 92 rue de Bonnevoie. L-1260 Luxembourg, administrateur;
 - Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement 92 rue de Bonnevoie. L-1260 Luxembourg, administrateur;
- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Quatrième résolution:

L'assemblée prend acte de l'échéance du mandat de l'actuel Commissaire aux comptes, à savoir Uncos, 91 rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de Commissaire aux comptes la société Private Trustees S.A., ayant son siège social au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Extrait certifié conforme

Référence de publication: 2015076411/31.

(150086642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.
